



Achat d'une maison dont le propriétaire doit être mis sous tutelle

Par **jerome**, le **14/04/2010** à **20:57**

Bonjour,

En avril 2009 nous avons signé un compromis de vente pour une maison (avec une agence). La signature chez le notaire était prévu le 15 juillet mais 2 semaines avant nous apprenons que le vendeur doit être mis sous tutelle.

(les vendeurs sont divorcés)

Depuis cette date nous sommes dans l'attente et payons les assurances des prêts pour rien.

Le tribunal ne veut rien nous dire.

Pouvons-nous nous retourner contre quelqu'un pour avoir un dédommagement?

Cette attente est insupportable.

Merci d'avance pour votre aide.